

RÈGLEMENT

concernant

l'examen professionnel supérieur pour accompagnantes et accompagnants socioprofessionnels

Abrogation du 26 AVR. 2023

L'organe responsable

Association faîtière suisse pour l'examen professionnel supérieur « Accompagnement
socioprofessionnel »

décide :

Le règlement du 23 avril 2013 concernant l'examen professionnel supérieur pour
accompagnantes et accompagnants socioprofessionnels est abrogé au 31 décembre 2023.

Les candidats qui ont échoué à l'examen en vertu du règlement présent ont la possibilité de le
répéter une première fois et, le cas échéant, une seconde fois jusqu'à fin 2025.

Burgistein, le 6 février 2023

Association faîtière suisse pour l'examen professionnel supérieur « Accompagnement
socioprofessionnel »



Verena Baumgartner
Présidente



Hans Waldmann
Membre du comité

La présente abrogation est approuvée.

Berne, le **26 AVR. 2023**

Secrétariat d'Etat à la formation,
à la recherche et à l'innovation SEFRI

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'R. Hübschi', with a long horizontal flourish extending to the right.

Rémy Hübschi
Directeur suppléant
Chef de la division Formation professionnelle et continue